



**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi treize (13) janvier 2025 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents : Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau
Mario Lévesque
Gervais Morissette
Roger Bérubé
Absents : Francis Dompierre
Jean-François Pelletier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trésorière, DMA

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à 19H30. Par un moment de silence

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2025-001

Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 2, 9 ET 16 DÉCEMBRE 2024

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances de décembre 2024 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2025-002

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 tel que présenté.

2025-003

Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 tel que présenté.

2025-004

Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 tel que présenté.

2025-005

Il est proposé par Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 tel que présenté.

4. ACCEPTATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

2025-006

Il est proposé par Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-

Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES

Période 12

Date Trans	Nom	Description				
Période	12					
2024/12/01	9167-688 QUÉBEC INC.	TRANSPORT BLOC SMUNI	1568	C2503656	747,34	
2024/12/06	QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	SUPPORT AMICAL N-H	124906	C2503657	8,26	
2024/12/06	QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	SALLE VALVE RÉP. TOILETTE	124707	C2503657	65,75	
2024/12/06	QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	BOULON HEX	124189	C2503657	4,96	
2024/12/06	QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	ÉQUERRE VIS CLEF	125137	C2503657	14,01	
2024/12/18	QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	PRODUIT SOURIS DOME	126373	C2503657	17,58	
2024/12/18	QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	EPOXY N-4- AMICAL	126509	C2503657	81,99	
2024/12/19	ASSELIN & ASSELIN ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	rech historique cadastral	50-1224	C2503658	977,29	
2024/12/06	LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	PEINTURE SÉCURITÉ DÉNEIGEUSE	022039	C2503659	2 414,48	
2024/12/09	LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	CYLINDRE A GRAISSE CHARRUE	22070	C2503659	916,03	
2024/12/02	BETON PROVINCIAL	BLOC BÉTON S. MUNI	4000244548	C2503661	1 437,19	
2024/12/13	BRANDT	LAME CHARRUE	9723709	C2503660	1 736,25	
2024/12/18	CENTRE DU CAMION DENIS INC.	PIECE AJUSTMENT BRAKE, CACHINUT	02P121539	C2503662	201,75	
2024/12/06	LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	NETTOYANT GAINÉ CAMION F-150	6036-571161	C2503661	31,57	
2024/12/16	LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	GRAISSE-BROSS-LUB F150	6036-575995	C2503663	231,81	
2024/12/16	LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	BRAKE PAD F150	6036-575984	C2503663	268,01	
2024/12/18	LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	NETTOYANT	6036-576202	C2503663	12,78	
2024/12/30	LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	graisse porte garage	6036-576735	C2503663	11,44	
2024/12/30	LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	LAVE GLACE	6036-576804	C2503663	20,65	
2024/12/06	CENTRE BUREAUTIQUE	CONTRAT SERVICE NOVEMBRE 2024	309572	P2500001	146,97	
2024/12/31	CENTRE BUREAUTIQUE	CONTRAT SERVICE DÉC24	311630	P2500001	227,67	
2024/12/06	BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	TUBE SUP. MANTEAU AMICAL N-H	FAD0108808	C2503664	114,87	
2024/12/06	BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	PIQUET PR BLOC BÉTON S. MUNI	PC00500451	C2503664	14,32	
2024/12/06	BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	S. MUN. RÉP. TOILETTE	FAD0108665	C2503664	7,65	
2024/12/06	BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	VIRNIS AMICAL N-H	FAD0107916	C2503664	36,84	
2024/12/31	EXANE DUBÉ	CONCERGERIE DÉC 2024	DÉCEMBRE 2024	C2503665	675,00	
2024/12/06	DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202403139067	C2503666	21,45	
2024/12/19	FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	implantation osu rôle éval	6c0006383	C2503667	684,10	
2024/12/18	GARAGE TOUCF	retroqui roues western	4954	P2500002	27,59	
2024/12/01	H2 LAB	ANALYSE D'EAU NOVEMBRE	121022	P2500003	191,78	
2024/12/06	HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL 246 79 L	20241130	L2400319	390,95	
2024/12/07	HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL 253 10L	2024-12-07	L2400319	394,65	
2024/12/14	HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL 533 70L	2024-12-14	L2400320	839,24	
2024/12/21	HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL 358 80L	20241221	L2400321	576,83	
2024/12/28	HARNOIS ENERGIES INC.	DIESEL 321 30L	2024-12-28	L2400322	516,22	
2024/12/06	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	63340300003	L2400323	160,81	
2024/12/19	HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2246 RUE PRINCIPALE	626203018032	L2400324	30,79	
2024/12/02	HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2207 RTE 132	649602949521	L2400325	57,56	
2024/12/18	HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2246 RUE PRINCIPALE	653202063898	L2400326	597,59	
2024/12/09	HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 29 RUE DE LA RIVIÈRE	632503256762	L2400327	662,38	
2024/12/31	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	661302940129	L2400328	166,18	
2024/12/31	HYDRO-QUÉBEC	ELEC. 2445 RUE PRINCIPALE	661302942474	L2400329	105,55	
2024/12/17	LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RÉP HOT CHILL LUMIÈRE EXT CLIP	19659	C2503668	143,89	
2024/12/17	LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	ÉLECT N-H AMICAL	19660	C2503668	982,40	
2024/12/19	LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RÉP LUMIÈRE EXT. GARAGE	19661	C2503668	379,90	
2024/12/06	EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE DÉCEMBRE 2024	046915	P2500004	3 824,07	
2024/12/17	CÉDRE JD SIROIS	TABLE TOTIP. POUSSILLE PRIMA	241106-25	2024-240	P2400009	5 058,90
2024/12/12	JE GOULET	VISITE BANDE RÉFLECTISSANTE	340480	C2503669	58,59	
2024/12/17	LES ENTREPRISES A&D LANDRY INC.	REPROFILAGE POMERG SOUS ESPACE	7914	2024-243	P2400010	23 880,21
2024/12/17	LES ENTREPRISES A&D LANDRY INC.	ABRANIF 169 T	7913	2024-242	P2400010	8 629,82
2024/12/17	LABOR. D'EXPERTISE DE RIVIÈRES-DU-LOUP	ÉVALU ENVIRON SITE GARAGE-PRAC	21399	2024-241	P2400011	3 104,33
2024/12/11	MRC DE LA MITIS	HON LAC GROS RUIS	41156	C2503670	13,50	
2024/12/30	MRC DE LA MITIS	espace back up informatique	41167	C2503670	125,00	
2024/12/30	MRC DE LA MITIS	ANTIDOTE INFORMATIQUE	41188	C2503670	12,60	
2024/12/31	PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TES	MÉDIA DÉCO, FOURNITURE	DÉCEMBRE 2024	C2503671	87,23	
2024/12/06	PLABONTÉ & FILS	LIME	275421	C2503672	6,33	
2024/12/04	BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAI.	VIRIS47 CRÉDITBAI, WESTERNSTAR	DÉC 2024	L2400330	4 423,91	
2024/12/18	RÉJEAN PIGEON	ATELIER FOND BIBLIO	DÉC 2024	C2503673	189,00	
2024/12/06	RESTO HYDRAULIQUE INC.	filter on top	90266	C2503674	57,95	
2024/12/11	RESTO HYDRAULIQUE INC.	COUPER PLATTE CHARRUE	90503	C2503674	34,77	
2024/12/11	LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	NETTOYANT PLANCHER	12924	C2503675	34,38	
2024/12/18	LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	PAPIER BRUN	012932	C2503675	49,38	
2024/12/31	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION DÉC 2024	DÉC 2024	L2400331	236,15	
2024/12/06	PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	ENTRETIEN EXTINCTEUR	3027680	P2500005	466,39	
2024/12/05	SAN-MANIC	VIDANGE 278 RG 4 OUEST	73960	C2503676	258,69	
2024/12/01	SERVICE AGRICOLE	RÉP TRACTEUR SEAL COULAIT	409199	C2503677	511,64	
2024/12/23	SHELL CANADA	CRÉDIT DÉC 2024	DÉC 2024		- 9,58	
2024/12/06	SHELL CANADA	F-250 CARBURANT 92 662 L	20241201	L2400332	141,22	
2024/12/10	SHELL CANADA	ESSENCE 64 09L F150	2024-12-10	L2400333	99,61	
2024/12/16	SHELL CANADA	ESSENCE 84 117L	2024-12-16	L2400334	130,72	
2024/12/10	SHELL CANADA	ESSENCE 82 715L	2024-12-10-1	L2400335	128,54	
2024/12/26	SHELL CANADA	ESSENCE F250 47 472L	20241226	L2400336	75,67	
2024/12/24	SHELL CANADA	ESSENCE F50 45 705L	2024-12-24	L2400337	72,85	
2024/12/20	SHELL CANADA	ESSENCE F250 40 922L	2024-12-20	L2400338	128,99	
2024/12/23	VALLEREX INC.	ESTIMATION TRAVAUX ROS O-SEUIL	2024-085	C2503678	316,18	
2024/12/17	VILLE DE MONT-JOLI	vente d'eau 2024	22955	2024-238	M2403654	46 348,41
2024/12/17	VILLE DE MONT-JOLI	ÉQUIPEMENT FAUCARDEUSE	22977	2024-239	M2403655	16 292,75
2024/12/12	VINCENT RIOUX	studio food biblo	20241211	P2500006	359,36	
2024/12/11	VISA AFFAIRES DESJARDINS	NETTOYANT TOILETTE	24-12-11	L2400339	9,48	
2024/12/11	VISA AFFAIRES DESJARDINS	LUNCH ATELIER BIBLIO	2024-12-11	L2400340	36,57	
2024/12/12	VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS NOËL. GROUP	12-12-2024	L2400341	843,54	
2024/12/05	VISA AFFAIRES DESJARDINS	CAMÉRA N-H AMICAL	CA438R9XTACCI	L2400342	230,63	
2024/12/06	VISA AFFAIRES DESJARDINS	PATTE BANC N-H AMICAL	CA43LXD905GE	L2400343	54,03	
2024/12/19	VISA AFFAIRES DESJARDINS	MEDIA POSTE	20241219	L2400344	47,59	
2024/12/19	VISA AFFAIRES DESJARDINS	CARTE CADEAU EMPLOYÉ	209	L2400345	160,00	
2024/12/18	VISA AFFAIRES DESJARDINS	GANT TRAVAIL VOIRIE	2024-12-17	L2400346	33,63	
2024/12/18	VISA AFFAIRES DESJARDINS	CADEAUX FÉLICITATIONS	129510	L2400346	496,69	
2024/12/26	VISA AFFAIRES DESJARDINS	BALAYEUSE SMUNI	CA438R9UC5HE	L2400347	126,46	
2024/12/30	GROUPE VOYER INC.	VÉRIFICATION HUILE POMPE O-USE	85017	C2503679	275,94	

Sous-total à la période

12

128 907,34

Total

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 12 employés	22 850.24\$
<u>Total des factures :</u>	<u>128 907.34\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	151 757.58\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	-1092 79.87\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>-22 850.24\$</u>
Reste à payer :	19 627.47\$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS #1

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-05

2025-007

Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière, de la sûreté du Québec, le service incendie ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, de la cueillette des matières résiduelles et inspection et ramonage de cheminée et la vidange de fosse septique.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Sylvain Claveau, à la séance régulière du conseil, du 9 décembre dernier, (résolution 2024-227)

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gervais Morissette et appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) dépasse \$300 pour chaque unité d'évaluation (art. 252, chap. F 2,1), le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date de l'envoi du compte, le second le 31 mai, le troisième le 31 juillet et le quatrième versement le 30 septembre.

Article 2 Les prescriptions de l'article 1 et 2 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à 60 jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.

Article 3 Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe à l'évaluation sera la suivante pour l'année 2025 :

Taxes foncières générales :	499 162\$
Taxes « sûreté du Québec » :	43 347\$
Taxes « sécurité incendie » :	71 793\$
Taxes « immobilisation » :	7 450\$
Taxes foncières « Activités d'investissement » :	3 386\$
Taxes foncières « Fonds élections » :	1 354\$
Total :	626 492\$

Article 4 Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2025 ;

Article 5 Le taux de la taxe générale est fixé à **0.737\$**/100\$ d'évaluation, le taux de la taxe pour la Sûreté du Québec est fixé à **0.064\$**/100\$ d'évaluation, le taux pour le service incendie est fixé à **0.106\$**/100\$ d'évaluation, pour l'ensemble d'immobilisation du réseau le taux est de **0.011\$**/100\$ d'évaluation, le taux de taxes pour l'activités investissement est fixé à **0.005\$**/100\$ d'évaluation et le taux de la taxe foncière fonds élections est fixé à **0.002\$**/100\$ d'évaluation. Le tout, en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour un total de **0.925\$**/100\$ d'évaluation.

Article 6 Le tarif de compensation pour la cueillette des matières résiduelles et de la récupération et matières organiques est fixé de la façon suivante :

Collectes des matières résiduelles

Résidence :	336.00\$
Chalet :	168.00\$
Ferme :	420.00\$
Commerce :	385.00\$
Logement :	672.00\$
Conteneur ICI(pavillon, garage) :	1 600.00\$

Article 7 Le tarif de compensation pour l'aqueduc et l'égout est fixé de la façon suivante :

Résidence = 1 unité :	1 165.99\$
Pavillon = 5 unités	
Garage = 2 unités	
Logement = 1 unité plus .75 par appartement supplémentaire	
Duplex = 1.75 unité	
Terrain vacant ayant un branchement de service :	165.28\$

Article 8 Le tarif de licence pour chien est fixé au coût de 10.00\$ annuellement.

Article 9 Le tarif du service d'inspection et ramonage de cheminée est imposé et prélevé de tout propriétaire ou occupant d'un immeuble muni d'une cheminée, situé sur le territoire de la municipalité. Ledit tarif étant ainsi imposé pour couvrir les dépenses inhérentes à l'inspection et au ramonage obligatoire des cheminées devant être fait par un maître-ramoneur au moins une fois l'an. Le tarif pour l'année 2025 est de 46.30\$ à l'utilisateur du service seulement selon la liste reçue. Les contribuables payent le service en 2025 pour le service exécuté de l'année 2024.

Article 10 Le tarif pour la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et les puisards pour le secteur de 300 m du Lac du Gros Ruisseau comme mentionné au Règlement 2017-02. Le tarif de compensation pour la gestion, la vidange des boues des fosses septiques et des puisards sont fixés à :

Vidange une fois par année :	275.59\$
Vidange une fois tous les deux (2) ans :	137.79\$
Vidange une fois tous les quatre (4) ans :	68.90\$
Puisard aux abords du Lac du Gros Ruisseau :	275.59\$

Article 11 Le tarif pour la compensation pour le remboursement du règlement d'emprunt 2019-02 décrétant une dépense de 19 804\$ et d'un emprunt de 19 804\$ pour des travaux en vertu de l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales (chapitre c-47.1). Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement capital des échéances annuelles de l'emprunt. Il est par la présente aux fins d'acquitter les dépenses sur une période de 3 ans suite à un renouvellement de l'emprunt. Le montant de cette compensation pour le propriétaire des lots suivants : 4 371 294, 4 371 576 et 4 371 591, du matricule 5581 52 5252 est fixé au montant de 4 088\$ capital et intérêt pour l'année 2025.

Article 12 Le taux d'intérêt est fixé annuellement par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

Article 13 Le présent règlement annule tout autre règlement relatif à ce sujet.

Article 14 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Avis de motion :	9 décembre 2024
Dépôt de projet :	16 décembre 2024
Adoption :	13 janvier 2025

7. FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS COMPTES EN ARRÉRAGES DUS À LA MUNICIPALITÉ;

2025-008

Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fixe son taux d'intérêt pour les arrérages de taxes et de comptes à recevoir à 15% pour l'an 2025.

8. AUTORISATION DE PAIEMENT- COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

2025-009

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture FAC0006517 pour le soutien informatique pour l'année 2025 à la Coopérative d'information municipale au montant de 4 817.45\$

9. AUTORISATION DE PAIEMENT- COTISATION ANNUELLE 2025-2026 RÉSEAU BIBLIO

2025-010

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la cotisation annuelle pour le réseau Biblio 2025-20256 au montant de 3 941.11\$ tx incluses.

10. AUTORISATION DE PAIEMENT – FQM-ASSURANCES 2025-2026

2025-011

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Roger Bérubé et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture des la FQM assurances pour la période de 2025-2026 au montant de 10 539.21\$

11. AUTORISATION DE PAIEMENT-STANTEC

2025-012

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 1957299 à Stantec pour la conception des plans et préliminaires pour le garage municipal au montant de 15452.64\$ taxes incluses. (PRACIM)

12. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASES 2-SITE DU GARAGE MUNICIPAL

2025-013

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage entérine la demande de la directrice générale faite par courriel pour mandater la firme LER à faire la caractérisation environnementale de site – Phase II. (PRACIM)

13. LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025

2025-014

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la réussite éducative et la persévérance scolaire une des cinq priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels que le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent

un temps fort de l'année pour témoigner

de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN CLAVEAU,

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROGER BÉRUBÉ

ET RÉSOLU :

- De déclarer la 2e semaine de février 2025 Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité, soit du 10 au 14 février 2025;
- D'appuyer les efforts des partenaires de COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et la considérant comme un véritable levier de développement pour nos communautés ;
- De nous engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2025.

2025-015 14. DEMANDE DE DON-LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage fasse une contribution financière au montant de 100.00\$ pour les journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025.

2025-016 15. ALBUM DES FINISSANTS-LE MISTRAL 2024-2025

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage de donner une aide financière de 50\$ pour un format d'une carte d'affaires pour l'album des finissants 2024-2025.

2025-017 16. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2025

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale pour l'année 2025 au montant de 577.17\$.

17. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-046, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1354\$;

2025-018 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, Appuyé par Monsieur Gervais Morissette Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1354 \$ pour l'exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le budget.

**18. MANDATER LA FIRME COMPTABLE MALLETTE S.E.N.C.R.L-
RAPPORT FINANCIER 2024**

2025-019 Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L pour produire le rapport financier 2024.

19. OFFRE DE SERVICES –MÉDIAL- ACCOMPAGNEMENT SP-3280

2025-020 Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'offre de services pour l'accompagnement à la norme SP-3280 pour le repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sur les 2 bâtiments de la municipalité et l'échantillonnage et analyses et estimation de la mise hors services tel que demandé selon la norme SP-3280 à la firme Médial Services-Conseils-SST.

**20. ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS-CROIX-ROUGE ET LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

2025-021 Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité du conseil municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser la signature d'une entente de services aux sinistrés à intervenir entre la Croix-Rouge et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour la période débutant à la date d'entrée en vigueur de l'entente au 29 novembre 2024;

D'autoriser le maire et la directrice générale, greffière-trésorière et le maire à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité ;

D'autoriser le versement de la contribution de la municipalité, au montant fixe de 225,00 \$ par année de cette entente.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. AFFAIRES NOUVELLES

23. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-022 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Gervais Morissette déclare la fermeture de l'assemblée à 21h07.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, Directrice générale
et greffière-trés., DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 13 janvier 2025 à 19h30, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire
